

Ajournement

● (1840)

Je reconnais que le ministre de la Défense a l'intention d'agir et je l'en félicite. J'aimerais cependant qu'il indique à cette Chambre comment il entend procéder pour éliminer, au sein de son organisme, ce fléau social qu'est le harcèlement sexuel en milieu de travail. Je lui demande également si les principales victimes, ses employées féminines, ont été ou seront appelées à participer au processus d'évaluation des mesures entreprises pour solutionner un problème qui les touche directement.

[Traduction]

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de m'avoir donné l'occasion de parler de cette question importante et de répondre de nouveau à sa question.

Le 20 juin, j'ai déposé à la Chambre, au nom du ministre de la Défense nationale, une série de documents décrivant les mesures prises par le ministère de la Défense nationale pour traiter de la question du harcèlement dans les Forces canadiennes.

Des modifications ont été apportées pour garantir que l'engagement du MDN d'éliminer le harcèlement se reflétera dans nos programmes et nos orientations. Cette politique prévoit notamment des modifications mineures aux ordres administratifs des Forces canadiennes, modifications qui ajoutent la notion de tolérance zéro.

La politique du gouvernement a pour objectif d'éliminer et de prévenir le harcèlement. Tous les membres des Forces canadiennes ont le droit de travailler dans un milieu où il n'y a aucun harcèlement et d'être certains que, lorsqu'ils présentent une plainte de harcèlement, elle sera traitée rapidement, de façon impartiale, avec toute la délicatesse voulue et qu'ils ne feront pas l'objet de représailles, chose très importante à ajouter.

Notre objectif est de prévenir et d'éliminer le harcèlement en milieu de travail et nous entendons y parvenir en appliquant cette politique, ainsi qu'en sensibilisant les membres des Forces canadiennes au harcèlement et en les informant de la politique et des procédures en vigueur.

Plus précisément, la nouvelle politique prévoit de nouvelles procédures pour présenter les plaintes, nommer les conseillers pour les questions de harcèlement, créer un bureau de coordination des cas de harcèlement au ministère de la Défense nationale, établir un système de contrôle pour suivre les cas de harcèlement et mettre en oeuvre un programme complet de sensibilisation et de formation.

Ce programme est obligatoire pour tous les membres des Forces canadiennes au niveau des unités et des bases. La nouvelle politique est en cours d'impression et sera publiée dans les mois à venir.

Une fois de plus, je remercie la députée de me donner l'occasion de souligner que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes demeurent bien décidés à appliquer une politique de tolérance zéro dans le domaine du harcèlement.

HAÏTI

M. Bob Mills (Red Deer): Monsieur le Président, je suis ici aujourd'hui simplement parce que j'ai l'impression que beaucoup de Canadiens se posent la même question et exigent une réponse, pas une réponse que nous pourrions trouver dans les mois à venir, mais dont nous avons besoin tout de suite, car les décisions sont prises tout de suite.

Il est tout simplement faux de penser que le Canada possède la capacité ou les ressources voulues pour servir de centre d'appel en cas d'urgence pour le reste du monde.

Le ministre conviendra sûrement qu'il y a un grand nombre de points chauds dans le monde, qui risquent d'exploser ce soir, demain, la semaine prochaine ou le mois prochain. Nous devons donc établir certains critères que nous devons respecter lorsque nous prendrons des décisions dans le domaine des affaires étrangères, notamment en ce qui concerne le maintien de la paix.

Nous devons examiner, entre autres, les conséquences économiques et les motifs d'ordre humanitaire. Il existe d'excellentes raisons, mais elles seraient tout aussi valables pour chacun des autres pays. Nous devons donc établir des critères. Nous devons examiner les parentés géographiques. Les gens les plus rapprochés devraient être les plus aptes à aider.

L'OEA aurait certainement dû se mêler davantage de la situation en Haïti. Les états africains auraient dû intervenir de façon plus dynamique au Rwanda. Nous devons tenir compte des répercussions sur la stabilité internationale et de l'influence des médias. Devrions-nous nous laisser guider par CNN et Newsworld? Ces questions doivent être posées.

La population canadienne veut savoir combien coûteront ces opérations. Combien devons-nous prévoir au budget pour faire face à toutes ces urgences? Je répète que ce sont là des critères à établir.

Nous devons tenir compte de nos ressources et nous demander quels sont nos engagements. En examinant la situation militaire, on constate que les généraux sont nombreux, mais que les troupes se font rares. Nous exigeons tant des hommes et des femmes de nos forces armées et ils ont déjà donné le maximum.

On entend dire que le matériel ne convient pas. Nous recevons des lettres de parents ayant perdu un être cher qui pensaient que les moyens dont nous disposions étaient inadéquats.

Il nous faut donc nous interroger sur les ressources. Quelle sera leur ampleur? Il nous faut un plan. On ne saurait s'en remettre aux politiciens qui disent: «On va les envoyer et nous vous dirons après-coup ce que nous espérons pouvoir accomplir.» Nous devons savoir, nous devons poser des questions. Si l'on envoie mon fils ou ma fille, je veux savoir pourquoi. Que vont-ils faire là-bas et dans quelle mesure cela servira-t-il l'intérêt du Canada? Nous devons aussi nous informer de la durée de la mission.

Le renseignement le plus précis que j'aie obtenu au sujet de la durée de notre séjour en Haïti vient de la bouche du surintendant principal de la GRC qui a dit, hier, à l'émission «Canada AM» que nous resterions là de sept à 10 ans pour former les services de police.